

ATTESTATION D'AUTORISATION TACITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE L'AUDE  
relative à la demande d'autorisation n° 2013-459 présenté par Mr Jean-Pierre BANO

\*\*\*\*\*

**La création d'un commerce spécialisé à l'enseigne « MAC DAN » d'une surface de  
vente de 1499 m<sup>2</sup> situé 24 avenue du champ de mars à Narbonne**

\*\*\*\*\*

VU l'article 102 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

VU le Code de Commerce et notamment les articles L 752-14 II et R 752-13 ;

VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013080-0003 du 26 mars 2013 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial du département de l'Aude ;

VU le rapport d'instruction favorable de la DDTM de l'Aude en date du 21 août 2013

Vu l'avis favorable de la DDCSPP de l'Aude en date du 24 septembre 2013

**Le Préfet de l'Aude atteste que :**

La demande présentée par Mr Jean-Pierre BANO pour la création d'un commerce spécialisé à l'enseigne « MAC DAN » d'une surface de vente de 1499 m<sup>2</sup> situé 24 avenue du champ de mars à Narbonne a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Équipement Commercial de l'Aude le 12 août 2013 sous le n°2013-459.

En l'absence de décision de la Commission Départementale d'Équipement Commercial pour le projet susvisé, dans le délai de 2 mois à compter de la date d'enregistrement de la demande, celle-ci est considérée comme favorable ( articles L 752-14 II et R 752-13 du code de commerce susvisée);

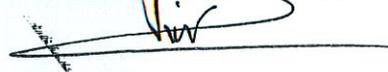
L'autorisation sollicitée par Mr Jean-Pierre BANO pour la création d'un commerce spécialisé à l'enseigne « MAC DAN » d'une surface de vente de 1499 m<sup>2</sup> situé 24 avenue du champ de mars à Narbonne est considérée comme étant de ce fait tacitement accordée.

Cette autorisation fera l'objet d'une publication dans les journaux d'annonce légale et sera affichée en mairie de Carcassonne.

CARCASSONNE le 27 OCT 2013

Le Président de la Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial de l'Aude ,

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général de la Préfecture



**Théo FIRCHOW**